

Les séances de règlement à l'amiable

Rapport final sur le séminaire de formation du 19 au 21 mai 2015 pour les juges de paix à Port-au-Prince Haïti

Le 29 mai 2015

Juges Paul S. Rouleau et Mary T. Moreau

Nous avons eu l'honneur de participer à un séminaire de formation pour les juges de paix de l'Haïti sur l'application des principes et techniques de conciliation et de médiation aux séances de règlement à l'amiable. La Chambre de conciliation et d'arbitrage de l'Haïti (la CCAH), avec l'appui de l'International Senior Lawyers Project (l'ISLP) et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (le CSPJ), a organisé ce séminaire pour les juges de paix qui président à Port-au-Prince. Le séminaire s'est déroulé à l'École de la magistrature à Port-au-Prince du 19 au 21 mai 2015. Deux formateurs canadiens, le juge Paul S. Rouleau de la Cour d'appel de l'Ontario, et la juge Mary T. Moreau de la Cour du banc de la Reine de l'Alberta, ont planifié le programme et ont animé le séminaire avec l'aide et l'appui importants du juge Jean Carves de la Cour d'appel de l'Haïti et M^e Patrice Laventure, avocate et médiatrice à Port-au-Prince. Un groupe de médiateurs Haïtiens était aussi présent pour observer et assister au besoin.

L'article 91 du décret présidentiel de 1995 a confié aux tribunaux de paix de l'Haïti le pouvoir de siéger comme tribunaux de conciliation. Le séminaire avait comme objectif principal de former les juges de paix sur les principes et techniques de la conciliation comme outil important de la justice participative. Il avait comme deuxième objectif de fournir les outils aux médiateurs haïtiens pour qu'ils puissent offrir, à leur tour, des séminaires de formation aux juges de paix à travers l'Haïti.

I. La création du programme

Les formateurs canadiens ont présenté une ébauche du programme de formation à la CCAH et aux formateurs haïtiens qui y ont ajouté des sujets d'application locale. Les formateurs canadiens et haïtiens se sont réunis durant la matinée du 18 mai 2015 à Port-au-Prince pour réviser les présentations et exercices prévus au programme et partager les tâches. Cette réunion a fourni un bon point de départ pour bâtir l'esprit de corps des formateurs locaux et étrangers. Cinq médiateurs de l'Haïti, M^e Daniel Jean, M^e Marides Ménager, M^e Ketty Luzincourt, M^{me} Michaëlle Dorléan, et M^e Fritz Frédéric ont eu l'opportunité d'offrir leurs commentaires aux formateurs sur le contenu du programme de formation à un dîner de travail le 18 mai organisé par la CCAH.

La CCAH a distribué d'avance aux plus de cinquante juges de paix inscrits au séminaire des extraits d'articles publiés par un expert canadien en médiation, le professeur Jean François Roberge. Ces écrits ont introduit les juges de paix aux principes de la justice participative et ont expliqué l'évolution du rôle évaluateur des juges dans leur milieu juridique traditionnel au rôle de personne-ressource dans un contexte de conciliation utilisant l'approche de justice participative. Dans ce contexte, le rôle primordial du juge conciliateur est d'aider les parties au litige à trouver leurs propres solutions. Cette approche permet aux parties de résoudre les questions en litige, mais aussi, de répondre à leurs intérêts individuels et mutuels sous-jacents, optimisant ainsi la possibilité de maintenir leur

relation d'affaires, d'emploi ou de parents à l'avenir. Dans un tel processus de conciliation, on cherche à éviter qu'il y ait un gagnant et un perdant.

II. Le déroulement du programme

Les représentants des organismes qui ont contribué à la réalisation du séminaire de formation ont souhaité la bienvenue aux juges de paix durant la cérémonie d'ouverture du 19 mai 2015, notamment, le directeur général de la CCAH, M. Georges Henry, le directeur général de l'École de la magistrature, M^e Michel Kesner Thermezi, le vice-président de la CCAH, M. Wilhelm Lemke, le président du CSPJ, M^e Jules Cantave et un représentant de l'Union européenne, M. Raphaël Brigandi.

Le programme de formation a incorporé une variété de formes d'instruction:

- Les extraits d'articles du Professeur Roberge et les notes de conférence des formateurs canadiens;
- Les présentations vidéo et PPT;
- Les exercices en petits groupes; et
- Un exercice pour mettre en œuvre les techniques d'intervention dans une séance de règlement à l'amiable simulée.

Nous soulignons la participation des formateurs haïtiens et leur disponibilité pour répondre aux questions, ce qui a assuré la pertinence de la formation dans le contexte juridique haïtien.

Au cours des deux jours et demi de séances, les formateurs ont fait six présentations et les participants ont travaillé sur six exercices en petits groupes. Les juges formateurs canadiens ont expliqué à l'aide d'un court vidéoclip le principe de la justice participative et les facteurs pertinents au sentiment d'accès à la justice des parties au litige. Les formateurs haïtiens ont présenté le cadre juridique haïtien de la conciliation et ont expliqué les nuances et les différences entre conciliation et médiation. Ils ont souligné l'importance de rédiger un procès-verbal de conciliation au moment de la clôture de chaque séance de règlement à l'amiable.

Les formateurs canadiens ont expliqué les différences importantes entre le rôle évaluateur traditionnel du juge et le rôle participatif du juge conciliateur. Les formateurs ont présenté les six étapes de la séance de règlement à l'amiable, soit:

- La préparation
- L'ouverture
- La collecte des informations
- L'identification de la problématique

- Le développement des options de résolution
- La clôture

Les participants ont alors travaillé en petits groupes sur une série d'exercices de formation sur l'utilisation des questions ouvertes pour encourager le dialogue, des exercices utilisant la paraphrase qui démontre que le juge conciliateur est à l'écoute, et des exercices de reformulation des questions et interventions des parties pour gérer les émotions et faire progresser leur dialogue vers les options de résolution. Les formateurs ont circulé pendant les exercices pour expliquer et approfondir les connaissances des participants selon leurs besoins. Les formateurs ont encouragé les participants à la suite de chaque exercice à faire un compte rendu de leurs discussions en séances plénières. Les juges de paix ont participé activement à ces discussions et ont démontré une bonne appréciation des techniques d'intervention. La présentation d'un court vidéoclip d'une médiation et une présentation PPT ont illustré les techniques de déblocage et les avantages d'adopter une approche curieuse et créative à la séance de règlement à l'amiable.

Les participants étaient alors bien outillés pour aborder l'exercice principal de la session – une séance simulée de résolution à l'amiable. En groupes de quatre participants, deux ont joué le rôle des parties au litige, un a joué le rôle du juge conciliateur et le dernier membre du groupe a rempli un questionnaire notant ses observations sur la bonne application par le juge de paix jouant le rôle de conciliateur des étapes de la séance de règlement à l'amiable et son usage des techniques d'intervention. Les juges jouant les rôles du conciliateur et de l'observateur ont changé de rôle à mi-chemin dans l'exercice. Les juges de paix ont participé à cet exercice avec beaucoup d'enthousiasme et acharnement et leurs comptes rendus faisaient preuve de leur maîtrise des techniques de conciliation.

Après une présentation sur comment gérer les excès d'émotions et les différences de pouvoir entre les parties ainsi qu'une présentation sur les techniques efficaces de déblocage, les formateurs canadiens ont présenté les principes déontologiques essentiels au travail du juge conciliateur. Ils ont souligné que le respect des principes d'impartialité, de confidentialité, et de transparence est essentiel pour maintenir l'autorité morale du juge de proximité. Les exercices en petits groupes exigeant des participants qu'ils identifient les principes déontologiques applicables et qu'ils débattent des moyens de résolution possibles se sont avérés très utiles et ont suscité beaucoup d'interventions et une variété de réponses.

Après un bref tour d'horizon de tous les principes et techniques de conciliation présentés durant le séminaire, les participants ont pris quelques minutes pour remplir les fiches d'évaluation. Les participants se sont présentés tour à tour pour accepter un certificat confirmant leur participation au séminaire et les félicitations des dignitaires rassemblés.

III. Nos réflexions sur le séminaire

Nous avons trouvé les participants très respectueux, intéressés et enthousiastes. C'était un vrai plaisir de travailler avec les juges de proximité et nous avons été particulièrement touchés quand un juge de paix s'est levé pour chanter l'hymne national du Canada durant la cérémonie de clôture. Nous avons pris conscience de l'esprit de collégialité qui a animé les sessions et a créé une ambiance de travail décontractée mais respectueuse.

Les formateurs ont créé un programme ambitieux et chargé. Des délais occasionnés par des retards de petits déjeuners et déjeuners et les pauses plus longues que prévues à l'ordre du jour ont limité le temps disponible pour les comptes rendus de petits groupes et ont réduit le temps disponible pour les commentaires et interventions de la part des participants d'après leurs réponses aux fiches d'évaluation. Ils ont toutefois universellement apprécié l'occasion de travailler en petits groupes sur des problèmes et de pratiquer les techniques d'intervention en matière de conciliation. Nous sommes d'avis que cette méthode de formation, qui enseigne les étapes d'une séance de règlement et les exercices de techniques d'intervention et qui oblige les participants à les mettre en pratique dans une séance simulée de règlement à l'amiable, est un outil de formation efficient et efficace dans un groupe plus large. Nous avons trouvé aussi que les participants appréciaient les éléments visuels fournis par les vidéoclips et PPT. Les médiateurs haïtiens auront accès à ces éléments dans les séminaires qui seront offerts dans les régions ainsi que les cartables de documents que nous avons distribués aux formateurs haïtiens et en forme électronique à la CCAH.

C'était un honneur pour nous d'avoir été invités à planifier et animer le programme de formation pour les juges de paix haïtiens. Nous tenons à remercier M. Henry et les membres du personnel de la CCAH pour leur assistance et appui durant les cinq jours de notre visite. Nous remercions l'ISLP et, en particulier, M. Thomas Slattery, pour avoir assisté au déroulement du programme. Nous remercions aussi la CCAH de nous avoir fourni à notre départ une clé USB de photos des activités de chaque jour du séminaire, qui nous permettront de garder de bons souvenirs du projet, des organisateurs et des participants.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin d'autres renseignements. Nous espérons que la CCAH et les autres organismes impliqués dans ce projet important trouveront nos observations utiles au programme de formation des juges de paix dans toutes les régions de l'Haïti.

Respectueusement soumis,

Juge Paul S. Rouleau

Juge Mary T. Moreau